

Vice-Président de la Commission Industrie, Commerce Extérieur, Recherche, Energie

**Intervention de Yves PIETRASANTA en séance plénière du
Parlement Européen à Bruxelles le jeudi 19 juin 2003
sur « un plan d'action communautaire pour la conservation et
l'exploitation des ressources halieutiques en Méditerranée dans le
cadre de la politique commune de la pêche »
(Rapport Giorgio LISI COM(2002) 535-2002/2281(INI))**

Nous tenons à souligner l'importance de ce rapport spécial sur la politique commune de la pêche car il fait ressortir la spécificité méditerranéenne.

La méditerranée est une mer quasi fermée, elle constitue un écosystème, une véritable entité riche de son environnement et de sa culture. Les problèmes qui la concernent nécessitent d'être réglés dans le cadre de relations multilatérales et les programmes MEDA -que je rapporte par ailleurs- outil de l'Union Européenne suite à la convention de BARCELONE de 1995 permettent d'intervenir dans une optique de Développement Durable. Les problèmes économiques, techniques, environnementaux concernant la pêche doivent aussi être pris en compte par MEDA.

Je souligne plusieurs points que le rapport de notre collègue LISI soulève et qui me paraissent d'importance majeure :

1/ Il est nécessaire de faire un « check up » concernant la connaissance du milieu. Un état des lieux sur l'environnement, le traitement des eaux usées, l'évolution des cordons littoraux et celle des ressources halieutiques. Pour cela un investissement très important doit être rapidement fait sur des programmes de recherche scientifique concernant l'état des stocks et leurs perspectives d'évolution en fonction de la pression de pêche.

2/ Les techniques de pêche doivent être considérées afin de déterminer les plus adaptées notamment celles qui sont en rapport avec la taille des poissons, leurs dimensions en méditerranée étant souvent plus petites qu'ailleurs sans pour autant que l'on ait affaire à des juvéniles.

3/ Il faut protéger et promouvoir la petite pêche, la pêche artisanale –souvent côtière- qui représente un important capital d'emplois tout en étant beaucoup plus respectueuse de la ressource que la pêche industrielle.

4/ La profession est riche de responsables motivés et compétents comme les prud'hommes qui veillent à l'éthique de pêche et qui n'hésitent pas à promouvoir des expériences locales très intéressantes pour les enseignements que l'on en retire. Les comités régionaux de pêche, qui sont des carrefours de concertation prenant en compte la profession, sont à promouvoir.

5/ En ce qui concerne la mer méditerranée proprement dite et les étangs littoraux ainsi que les zones humides qui la bordent, il faut veiller au plus grand respect de l'environnement afin que la pêche continue à se développer notamment dans les étangs –comme l'étang de Thau- dont il est indispensable de conserver le classement en catégorie A. Celui-ci seulement est de nature à permettre la poursuite d'une exploitation extensive, très équilibrée, créatrice d'emplois et qui nécessite la prise en compte constante de critères sanitaires correspondants à un milieu d'excellente qualité en évitant toute dérive qui ne manquerait pas de se produire dans le milieu marin si l'on préconisait uniquement les exploitations « hors eau » notamment celles d'épuration des coquillages.
